



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE

D'OPERATEUR SUR TOMBEREAU DANS UNE EXPLOITATION MINIERE

Niveau V

VERSION : 2017

SOMMAIRE

1.	VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE	4
2.	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE	4
2.1.	Références.....	4
2.2.	Autres appellations de l'emploi type	4
2.3.	Définition de l'emploi type.....	4
2.4.	Contexte général d'exercice de l'emploi type.....	5
2.5.	Conditions d'exercice de l'emploi type	6
2.6.	Conditions d'accès à l'emploi.....	6
3.	ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI	7
3.1.	Liste des activités type	7
3.2.	Activité 1 : Réaliser en sécurité et dans le respect de l'environnement le transport de matériaux dans une exploitation minière.....	7
3.2.1.	Définition et description de l'activité	7
3.2.2.	Contexte de réalisation	7
3.2.3.	Relations internes et externes.....	7
3.2.4.	Moyens techniques et outils mobilisés	8
3.2.5.	Compétences liées à l'activité	8
3.3.	Activité 2 : Conduire occasionnellement une chargeuse ou un bouteur	9
3.3.1.	Définition et description de l'activité	9
3.3.2.	Contexte de réalisation	9
3.3.3.	Relations internes et externes.....	9
3.3.4.	Moyens techniques et outils mobilisés	9
3.3.5.	Compétences liées à l'activité	9
4.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE	10
4.1.	Liste des compétences associées à l'emploi type	10
4.2.	Compétence 1 : Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.....	11
4.2.1.	Description de la compétence.....	11
4.2.2.	Savoirs faire	11
4.2.3.	Connaissances associées	11
4.2.4.	Attitudes et aptitudes.....	11
4.2.5.	Critères de performance	11
4.3.	Compétence 2 : Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, le transport et le déchargement des matériaux.....	12
4.3.1.	Description de la compétence.....	12
4.3.2.	Savoirs faire	12
4.3.3.	Connaissances associées	13
4.3.4.	Attitudes et aptitudes.....	13
4.3.5.	Critères de performance	13
4.4.	Compétence 3 : Renseigner les documents règlementaires relatifs aux transports effectués et aux dysfonctionnements constatés.....	14
4.4.1.	Description de la compétence.....	14
4.4.2.	Savoirs faire	14

4.4.3.	Connaissances associées	14
4.4.4.	Attitudes et aptitudes.....	14
4.4.5.	Critères de performance	14
4.5.	Compétence 4 : Prendre en compte le processus d'extraction minière et les risques environnementaux associés.....	15
4.5.1.	Description de la compétence.....	15
4.5.2.	Savoirs faire	15
4.5.3.	Connaissances associées	15
4.5.4.	Attitudes et aptitudes.....	15
4.5.5.	Critères de performance	15
4.6.	Compétence 5 : Participer à l'amélioration continue de la sécurité sur mine et gérer les situations critiques (procédures d'alerte/urgence).....	16
4.6.1.	Description de la compétence.....	16
4.6.2.	Savoirs faire	16
4.6.3.	Connaissances associées	16
4.6.4.	Attitudes et aptitudes.....	16
4.6.5.	Critères de performance	16
4.7.	Compétence 6 : Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'une chargeuse	17
4.7.1.	Description de la compétence.....	17
4.7.2.	Savoirs faire	17
4.7.3.	Connaissances associées	17
4.7.4.	Attitudes et aptitudes.....	17
4.7.5.	Critères de performance	17
4.8.	Compétence 7 : Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'un boueur.....	18
4.8.1.	Description de la compétence.....	18
4.8.2.	Savoirs faire	18
4.8.3.	Connaissances associées	18
4.8.4.	Attitudes et aptitudes.....	18
4.8.5.	Critères de performance	18
5.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	21
6.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	25

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES
A 1 Réaliser en sécurité et dans le respect de l'environnement le transport de matériaux dans une exploitation minière	C1 Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
	C2 Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, le transport et le déchargement des matériaux.
	C3 Renseigner les documents règlementaires relatifs aux travaux effectués et aux dysfonctionnements constatés.
	C4 Prendre en compte le processus d'extraction minière et les risques environnementaux associés.
	C5 Participer à l'amélioration continue de la sécurité sur mine et gérer les situations critiques (procédures d'alerte/urgence).
A 2 Réaliser des travaux, dans le cadre d'un remplacement, avec une chargeuse et un bouteur	C1 Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
	C6 Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'une chargeuse.
	C7 Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'un bouteur.

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Fiche ROME	:	F1302 – Conduite d'engins de terrassement et de carrière
Code NSF	:	231u Mines et carrières, génie civil, topographe
Formacode®	:	22054 – travaux publics 31717 – engin chantier
Niveau de Qualification	:	V ¹

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Conducteur de camion
Conducteur de dumper

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière assure, de jour comme de nuit, le transport des matériaux (minerai valorisable et stérile) sur un itinéraire défini au sein d'une exploitation minière et en respectant scrupuleusement la sécurité des personnes et des équipements. Il veille au maintien en bon état de l'engin qui lui est confié et respecte la réglementation en vigueur. Il signale les anomalies constatées lors de la conduite de l'engin et peut le cas échéant participer au diagnostic d'une panne. Il a des notions de rentabilité quant à l'utilisation de son engin.

¹ Nomenclature de 1969

Le conducteur d'un tombereau intègre dans ses actions l'ensemble des contraintes d'environnement, de sécurité, de qualité et de rendement afférentes à la production et aux ouvrages miniers, ainsi que des contraintes naturelles liées au sol et aux conditions météorologiques.

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière assure quotidiennement le reporting des quantités manipulées (stérile et valorisable) et des lieux de chargement/déchargement (stockage/verse...) à l'aide de supports papier ou informatiques. Un rapport journalier sur les tâches exécutées est renseigné afin de faire état du fonctionnement, des consommations de l'engin utilisé, ainsi que le volume de sa production. Il connaît la terminologie des produits d'extraction et des différents ouvrages de protection de l'environnement.

Il peut occasionnellement exercer la fonction de conducteur de chargeuse ou de bouteur. Le conducteur peut être mobilisé à la demande de son encadrant en cas de carence d'un autre conducteur et dans le seul objectif de ne pas stopper la production. Il assure alors la prise en charge des travaux d'une chargeuse et/ou d'un bouteur à cette fin. Cette mission ne pourra être que ponctuelle et sur une durée limitée.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Trois groupes miniers internationaux de premier rang mondial et des opérateurs miniers locaux de moindre taille se partagent le paysage minier en Nouvelle-Calédonie.

L'activité d'extraction du minerai de nickel nécessite un nombre important de conducteurs. Il s'agit de plusieurs centaines de salariés qui génèrent des besoins réguliers en main d'œuvre qualifiée.

L'emploi s'exerce dans un contexte concurrentiel. Les évolutions des techniques, de l'organisation du travail et de la gestion des ressources humaines se traduisent par :

- des exigences sécuritaires et environnementales de plus en plus importantes qui impliquent plus de connaissances,
- une évolution de la taille du matériel,
- le développement de nouvelles technologies installées sur les engins,
- une responsabilité individuelle conséquente sur la productivité et la création de richesse de l'entreprise (usure/casse, chargement/transport/déchargement du produit).

Depuis de nombreuses années, ces opérateurs qui recrutent des conducteurs d'engin, exigent un diplôme de niveau V. Les certifications proposées par le ministère de l'éducation nationale² et le ministère chargé de l'emploi³ ont une forte orientation travaux publics et intègrent une polyvalence sur 3 (ministère chargé de l'emploi) ou 6 engins (ministère de l'éducation nationale) qui implique des parcours de formation longs (6 à 9 mois), coûteux, peu flexibles et peu réactifs.

La Nouvelle-Calédonie fait donc le choix de compléter l'offre de certification par la création de certifications professionnelles nettement orientées vers l'activité minière du nickel et dédiées à des engins spécifiques.

La filière comprend trois certifications correspond aux trois niveaux d'emploi auxquels peuvent successivement accéder les conducteurs d'engins miniers :

- Niveau 1 : conducteur de tombereau,
- Niveau 2 : Conducteur de chargeuse et de bouteur,
- Niveau 3 : Conducteur de pelle hydraulique.

Le diplôme d'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière constitue un premier niveau de qualification de la filière mine. Cette certification s'adresse essentiellement à des adultes ayant dans la mesure du possible des connaissances du milieu professionnel et étant titulaire d'un permis de conduire.

En règle générale, cet emploi est accessible après une première expérience avérée de conducteur de tombereau qui peut varier selon les employeurs de 2 à 5 années.

² CAP

³ titres professionnels de Conducteur de Bouteur Chargeuse / Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse

L'évolution de carrière implique souvent, après quelques années d'expérience sur une exploitation minière, le développement de la polyvalence sur différents engins d'exploitation ou une spécialisation des ouvriers sur certains engins, notamment la chargeuse et/ou le bouteur.

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière conduit seul son engin mais est intégré à un échelon de production. Il travaille en équipe avec des conducteurs d'engins de production, tels que pelles hydrauliques, chargeuses, bouteurs. Selon l'organisation du chantier, les distances à parcourir entre les travaux d'extraction et les lieux de mise en dépôt peuvent être plus ou moins longues.

Les engins de transport peuvent être de conception différente. Ainsi le tombereau rigide est privilégié pour les longues distances de transport ; le tombereau articulé lui étant préféré pour réaliser des transports sur de courtes distances ou des pistes à profils accidentés.

Il peut avoir des horaires décalés liés au fonctionnement en quart sur certaines mines, il est donc amené à conduire de jour comme de nuit.

Le conducteur possède une autorisation de conduite délivrée par son employeur.

Il agit sur consigne du chef de poste/d'équipe/pelliste, le plus souvent en lien avec un dispatcheur.

L'encadrement définit les objectifs et les organisations de travail. L'autonomie du conducteur de tombereau est limitée à la conduite de son engin.

Son positionnement par rapport à l'engin de terrassement, le remplissage équilibré de la benne, le type de conduite adoptée sont autant de facteurs déterminants pour la productivité du chantier et la maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Il intervient exclusivement sur les pistes des concessions minières.

Le conducteur de tombereau peut se voir confier différents types de tombereaux (articulés ou rigides) et de capacité différente (35, 50, 100 à 150 Tonnes).

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

Une formation de niveau V en conduite d'engin est aujourd'hui le plus souvent exigée pour accéder à l'emploi.

La connaissance du milieu professionnel et des techniques d'exploitation est très appréciée.

Le permis PL tend à devenir obligatoire.

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ **ACTIVITE 1 (AT1) – Réaliser en sécurité et dans le respect de l'environnement le transport de matériaux dans une exploitation minière.**
- ➔ **ACTIVITE 2 (AT2) – Réaliser des travaux, dans le cadre d'un remplacement, avec une chargeuse et un bouteur**

3.2. ACTIVITE 1 : REALISER EN SECURITE ET DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT LE TRANSPORT DE MATERIAUX DANS UNE EXPLOITATION MINIERE.

3.2.1. Définition et description de l'activité

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière est garant de sa sécurité, de celle des personnes embarquées ou circulant dans sa zone d'intervention ainsi que de l'intégrité de son engin.

Il exerce principalement son métier sur des chantiers miniers mais peut être amené à intervenir sur des chantiers industriels (terrassement infrastructures, quai de chargement ...). Il intervient au sein d'une équipe de conducteurs d'engins sur des chantiers de terrassement et/ou d'extraction.

Les principales opérations que le conducteur de tombereau réalise sont :

- Le positionnement optimisé de l'engin au poste de chargement et de déchargement,
- Le transport de manipulé,
- Le déchargement du manipulé transporté.

Au-delà des tâches de production, le conducteur de tombereau est amené à effectuer une inspection journalière de son engin (prise et fin de poste) et les opérations correspondant au premier niveau de maintenance,

Il connaît le fonctionnement et les risques liés à l'exploitation minière. Il prend toutes les mesures nécessaires en cas d'incident ou d'accident.

Pour assumer sa fonction de manière efficiente, le conducteur de tombereau est en mesure :

- De comprendre et de relayer des consignes écrites ou orales,
- De comprendre et de transmettre une communication par gestes (non verbale) ou verbale (radio) avec les membres de son équipe et notamment le conducteur de pelle ou de chargeuse,
- De rendre compte de son activité quotidienne en terme de cycles de transport, de quantités transportées, d'heures de travail machine et de tout paramètre demandé par sa hiérarchie,
- De participer à la rédaction de rapports d'incident/d'accident, de compléter le carnet de bord de l'engin,
- D'explicitier ou localiser sur un circuit tout dysfonctionnement constaté sur son engin en vue d'une intervention du service entretien/maintenance.

3.2.2. Contexte de réalisation

Le conducteur de tombereau réalise son activité de conduite seul sous la direction du dispatcheur, du conducteur de pelle, du bouteur et de la chargeuse. Il possède une autorisation de conduite délivrée par son employeur (ou par l'organisme de formation durant une période d'apprentissage). Il communique oralement (par radio) ou par gestes avec les autres personnes présentes sur le chantier. Il connaît l'ensemble de la documentation lui permettant d'assurer son activité. Il travaille en horaires décalés, il est régulièrement amené à conduire la nuit, dans le brouillard et par temps de pluie.

3.2.3. Relations internes et externes

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière est en contact permanent avec les acteurs du chantier :

- Le dispatcheur,
- Le conducteur de pelle, de bouteur et de chargeuse concernant le positionnement, le chargement et le déchargement de son engin,
- Le service de pilotage de front,
- Le chef de poste concernant les consignes de sécurité et environnementales à respecter,
- L'intervenant sécurité pour la vérification du respect des consignes,
- Le responsable matériel et les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels,

- Le responsable de la maintenance et les mécaniciens d'intervention pour éventuellement participer au diagnostic d'une panne.

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière conduit des engins articulés de 30 à 40 tonnes et rigides de 35 à 150 tonnes. Il a à sa disposition l'ensemble des consignes de sécurité pour la circulation sur mine, les matériels et documents informatiques ou papiers nécessaires au suivi de son activité et pour réaliser le reporting des éventuelles disfonctionnement constatés. Il devra avoir été formé et informé sur les risques en termes de sécurité et de protection de l'environnement occasionnés par la réalisation de son activité.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- C1 - Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.
- C2 - Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, le transport et le déchargement des matériaux.
- C3 - Renseigner les documents règlementaires relatifs aux travaux effectués et aux dysfonctionnements constatés.
- C4 - Prendre en compte le processus d'extraction minière et les risques environnementaux associés.
- C5 - Participer à l'amélioration continue de la sécurité sur mine et gérer les situations critiques (procédures d'alerte/urgence).

3.3. ACTIVITE 2 : CONDUIRE OCCASIONNELLEMENT UNE CHARGEUSE OU UN BOUTEUR

3.3.1. Définition et description de l'activité

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière est garant de sa sécurité, de celle des personnes embarquées ou circulant dans sa zone d'intervention ainsi que de l'intégrité de l'engin qui lui est confié.

De manière occasionnelle et afin de ne pas briser la chaîne de production en raison notamment d'absence de personnel, sa hiérarchie peut lui demander de conduire un autre engin de type chargeuse ou boueur, afin de réaliser des travaux de chargement, de reprise de tas ou des ouvrages miniers simples (régalage, mise en verse). Ce conducteur doit savoir conduire en sécurité la machine mais n'aura pas un niveau de maîtrise suffisant pour intervenir en totale autonomie.

Il doit effectuer une inspection journalière de son engin (prise et fin de poste) et les opérations correspondant au premier niveau de maintenance.

3.3.2. Contexte de réalisation

Les travaux réalisés avec un boueur et/ou une chargeuse sont généralement réalisés en équipe, sous la conduite du chef d'équipe. Certains travaux peuvent être réalisés par le conducteur seul à partir de directives simples. Son autonomie est limitée à l'exécution de la tâche. Il travaille en horaires décalés. Il sera parfois amené à conduire ces deux types d'engin, dans le brouillard et par temps de pluie.

3.3.3. Relations internes et externes

Le conducteur occasionnel de boueur et de chargeuse est en contact permanent avec les acteurs du chantier :

- Le chef de poste pour les consignes de travail et le contrôle,
- L'intervenant sécurité pour la vérification du respect des consignes,
- Le responsable matériel, les mécaniciens d'intervention pour les dépannages éventuels,
- Le conducteur de tombereau pour le positionnement et le chargement du manipulé,
- Le dispatcher.

3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Un boueur et/ou une chargeuse sur roues ou sur chenilles.

3.3.5. Compétences liées à l'activité

C1 - Effectuer en sécurité les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste.

C6 - Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'un boueur.

C7 - Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'une chargeuse.

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Effectuer en sécurité les opérations de prise en main des engins et de fin de poste.
Compétence 2	Réaliser en sécurité les manœuvres en vue d'un chargement, le transport et le déchargement des matériaux.
Compétence 3	Renseigner les documents règlementaires relatifs aux travaux effectués et aux dysfonctionnements constatés.
Compétence 4	Prendre en compte le processus d'extraction minière et les risques environnementaux associés.
Compétence 5	Participer à l'amélioration continue de la sécurité sur mine et gérer les situations critiques (procédures d'alerte/urgence).
Compétence 6	Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'un boteur.
Compétence 7	Effectuer en sécurité des travaux simples à l'aide d'une chargeuse.

4.2. COMPETENCE 1 : EFFECTUER EN SECURITE LES OPERATIONS DE PRISE EN MAIN DE L'ENGIN ET DE FIN DE POSTE.

4.2.1. Description de la compétence

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière pratique chaque jour les opérations de prise en main et de fin de poste afin de vérifier les niveaux et l'état général de la machine confiée (feux, train de pneu, benne, rétroviseurs...) et la prépare au travail prévu.

Dans la cabine, il s'assure du bon état général du poste de conduite (bonne visibilité, propreté, siège, ceinture de sécurité...). Il réalise un test radio, klaxon.

Après la mise en route de son camion, il effectue une checklist de son tableau de bord.

A l'issue de sa mission, il stationne l'engin en respectant les consignes de sécurité. Il renseigne les documents relatifs à la prise et à la fin de poste.

4.2.2. Savoirs faire

- Réaliser les opérations de contrôle à la prise en main de l'engin :
 - Avant le démarrage de l'engin : les EPI, les contrôles visuels de l'état général de la machine et des différents organes, la vérification des niveaux, la propreté et la visibilité de l'espace cabine, un test klaxon et radio ;
 - Après le démarrage de l'engin : à la mise sous tension, la lecture et l'interprétation des pictogrammes du tableau de bord, à la mise en route du moteur, le contrôle des témoins du tableau de bord, le temps de chauffe des organes de la machine, le lancement et l'utilisation d'un logiciel de gestion minière ;
- Lire et interpréter les documents du constructeur (consignes techniques, de mise en marche, d'arrêt...);
- Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement à l'entretien des machines ;
- Stationner l'engin selon les consignes et les procédures prévues ;
- Nettoyer systématiquement l'accès et la cabine de son engin ;
- Réaliser les opérations de fin de poste et de mise en sécurité de la machine confiée.

4.2.3. Connaissances associées

- Connaître les différents types d'engins mobiles (Tombereau, Chargeuse, Buteur) et leurs équipements ;
- Connaître l'ensemble des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur, concernant la conduite d'engin de chantier sur une exploitation minière ;
- Connaître les différents types de tombereaux (rigides, articulés, les marques, les tailles...) et leur utilisation optimale ;
- Connaître les procédures mise en place par l'entreprise.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- effectue les opérations de prise main de l'engin et de fin de poste selon la procédure (respect de l'ensemble des points de contrôle, renseigner les formulaires de prise et de fin de poste, noter ses observations le cas échéant, signaler des anomalies),
- reste attentif aux bruits, aux vibrations et aux odeurs et effectuer des contrôles visuels, auditifs et olfactifs tout au long de la prise en main de l'engin et de la fin de poste ; signaler en cas de doute,
- prévoit le temps nécessaire pour les opérations de prise en main de l'engin et de fin de poste,
- s'adapte aux différents engins (vérifier les organes de l'engin utilisé).

4.2.5. Critères de performance

- Les opérations de prise et de fin de poste sont réalisées selon les prescriptions,
- L'inspection des niveaux et l'état général de la machine a été réalisée en respectant les consignes,
- Les tests demandés sont effectués,
- La cabine est propre et le poste de conduite est utilisable,
- L'engin est stationné conformément à la procédure prévue,
- La check liste du tableau de bord a été réalisée,
- Les documents réglementaires sont renseignés conformément aux attentes,

4.3. COMPÉTENCE 2 : RÉALISER EN SÉCURITÉ LES MANŒUVRES EN VUE D'UN CHARGEMENT, LE TRANSPORT ET LE DÉCHARGEMENT DES MATÉRIAUX

4.3.1. Description de la compétence

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière est principalement chargé du transport des différents matériaux provenant de l'extraction minière. Pour cela, dans un premier temps, il positionne son engin « à la charge » dans des conditions permettant de réduire au maximum le temps dévolu à cette phase de travaux. Il suit et applique les consignes de l'opérateur de l'engin de chargement. Les manœuvres sont précises et fluides. Cette opération est réalisée dans le respect des règles de sécurité, en tenant compte de l'environnement immédiat (portance du sol...).

Après le chargement, il transporte la charge vers la destination indiquée, en respectant les règles en vigueur dans l'entreprise (véhicules prioritaires, plan de circulation, limitation de vitesse...). Il exerce cette activité en gardant à l'esprit la notion d'économie de chantier et de productivité (fluidité de la conduite, temps de travail, distance de roulage, rendement, coût de la casse...). Il conduit seul son tombereau mais travaille au sein d'une équipe de production.

Enfin, l'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière décharge par gravité le manipulé transporté. Cette opération est réalisée dans le respect des règles de sécurité en tenant compte de l'environnement immédiat (portance du sol, de personnes au sol, d'autres engins...). Cette manœuvre peut être réalisée seul ou sous l'ordre d'un signaleur ou guide.

L'ensemble de ces opérations est réalisé en préservant l'intégrité de l'engin qui lui est confié.

Il effectue ces opérations plusieurs fois par jour, ce qui implique que le chauffeur garde une constante concentration afin d'éviter tout risque d'accident.

4.3.2. Savoirs faire

- Maîtriser les différents mouvements de la machine (marche arrière, rayon de braquage...) et effectuer les manœuvres avec précision de jour comme de nuit,
- Se rendre directement sur le chantier affecté lors de la prise de quart,
- Lors de la phase de chargement :
 - Optimiser le positionnement en sécurité du tombereau par rapport à l'engin de chargement et en fonction de l'environnement immédiat (portance du sol, présence d'engins et/ou de personnel au sol, de réseau aérien existant).
 - Suivre les indications transmises par le chauffeur de l'engin de chargement (consigne radio, klaxon, position du godet...).
 - Comprendre, utiliser et appliquer la gestuelle de commandement et quand cela est nécessaire, utiliser le matériel de communication embarqué,
 - Descendre du tombereau lors du chargement de blocs,
- Lors de la phase de transport :
 - Circuler sur les pistes et routes minières en charge et à vide avec un tombereau en respectant les règles de sécurité en vigueur dans l'entreprise (respecter les distance de sécurité, la limitation de vitesse...) et se rendre à la destination et sur le chantier prévu,
 - Conduire avec souplesse afin d'éviter la perte de produit,
 - Limiter la consommation et l'usure du matériel (productivité, environnement, coût).
- Lors de la phase de déchargement :
 - Respecter la procédure d'approche,
 - Optimiser le positionnement en sécurité du tombereau par rapport au point de déchargement,
 - Décharger par gravité le manipulé transporté en tenant compte de l'environnement immédiat (portance du sol, présence d'engins et/ou de personnel au sol),
 - Décharger le manipulé dans la bonne zone de destination.
- Réaliser des débarquages à l'aide d'un tombereau chargé sous le contrôle de sa hiérarchie.

4.3.3. Connaissances associées

- Connaître les règles de sécurité et la réglementation en vigueur concernant la conduite d'un tombereau sur mine, de jour comme de nuit,
- Connaître les caractéristiques techniques des engins de transport utilisés,
- Connaître les procédures de désembourbage et d'élingage,
- Connaître le principe du dispatching,
- Connaître la terminologie des produits d'extraction (stérile, tout-venant, valorisable...), leur code et leur destination,
- Connaître les objectifs de la mise en verse,
- Connaître les règles de circulation et de vidage,
- Connaître la gestuelle de commandement.

4.3.4. Attitudes et aptitudes

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière travaille en collaboration avec le chauffeur de pelle du boteur et de la chargeuse.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Respecte le sens de circulation, comprend et applique les consignes de travail (programme de production, sécurité...),
- Reste concentré sur la conduite malgré les trajets répétitifs
- Conduit l'engin avec souplesse et précision,
- Reste attentif aux consignes, aux déplacements et interventions des autres engins,

4.3.5. Critères de performance

- Le tombereau est positionné correctement par rapport à l'engin de chargement,
- Le conducteur tient compte des indications transmises par le conducteur de l'engin de chargement,
- Les manœuvres effectuées permettent d'optimiser au maximum l'opération de chargement,
- Les manœuvres effectuées sont précises,
- Le transport de la charge est effectué en respectant les règles et les consignes,
- Les notions d'économie de chantier et de productivités sont respectées,
- Les matériaux transportés sont déchargés dans la zone indiquée dans les conditions de sécurité,
- L'intégrité du tombereau est préservée.

4.4. COMPÉTENCE 3 : RENSEIGNER LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AUX TRANSPORTS EFFECTUÉS ET AUX DYSFONCTIONNEMENTS CONSTATÉS.

4.4.1. Description de la compétence

Afin de garantir un suivi quantitatif et qualitatif du manipulé transporté pendant son temps de travail, l'opérateur doit renseigner seul et avec précision les documents techniques (carnet de bord, rapport d'activité...) ou applications (logiciels relatif à l'exploitation minière) mise à sa disposition par la société.

Lors de la prise et de la fin de poste, il identifie et renseigne les documents de contrôle. En cas d'anomalie ou de dysfonctionnement constaté, il informe sa hiérarchie et renseigne de manière précise les documents techniques simples en utilisant un vocabulaire technique adapté (rapport d'accident, fiches d'anomalies...) à destination soit du service interne de maintenance ou de la sous-traitance.

Cette compétence est mise œuvre lors de chaque prise de quart et à la fin de celui-ci.

4.4.2. Savoirs faire

- Identifier les différents documents de suivi de la production et de contrôle,
- Renseigner les fiches journalières de production, de contrôle, d'entretien et de consommation.
- Remplir un document technique simple (carnet de bord, rapport d'accident, rapport quotidien d'activités de production, croquis et schémas de principes simples),
- Renseigner les documents en utilisant les termes techniques adaptés,
- Alerter en cas de dysfonctionnement,

4.4.3. Connaissances associées

- Connaître les documents relatifs au suivi de la production,
- Connaître les documents relatifs au contrôle de l'engin,
- Connaître le vocabulaire technique,
- Connaître la terminologie des produits d'extraction (Stérile, TV...),
- Connaître les risques chimiques liés aux produits (graisse, solvant, carburant...),

4.4.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Communique et collabore avec les interlocuteurs rencontrés,
- Renseigne de manière précise les bons documents et le fait de manière à ce que les informations données soient exploitables par leurs destinataires,

4.4.5. Critères de performance

- Le document technique relatif aux transports effectués est renseigné,
- Les quantités reportées sur le document sont justes,
- Les documents de contrôle sont identifiés et renseignés,
- Les documents techniques d'anomalies sont renseignés et exploitables,
- Les termes techniques sont connus et utilisés.

4.5. COMPÉTENCE 4 : PRENDRE EN COMPTE LE PROCESSUS D'EXTRACTION MINIÈRE ET LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ASSOCIÉS.

4.5.1. Description de la compétence

Afin de garantir le respect du processus d'extraction et les règles de protection environnementales de son site minier, l'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière est en mesure d'identifier les différents types de chantiers ainsi que les ouvrages liés à la protection de l'environnement et connaître leur rôle.

Il met en œuvre les différentes consignes en cas d'incidents ayant un impact environnemental. Il connaît les risques liés à l'amiante environnementale. Il est sensibilisé aux règles de gestion des eaux et à la lutte contre le gaspillage.

Il rend compte à sa hiérarchie de ses observations et interventions en utilisant les termes techniques adaptés. Il peut être sollicité en cas de besoin sur des travaux de dépollution.

4.5.2. Savoirs faire

- Utiliser les termes techniques adaptés (identification des chantiers, désignation des ouvrages, des équipements...),
- Utiliser le vocabulaire basique de la géologie sur la nature des matériaux (minerais, stérile...),
- Respecter l'environnement et lutter contre le gaspillage,
- Appliquer les procédures environnementales mises en place par l'entreprise sur le site et utiliser efficacement le matériel anti-pollution mis à sa disposition (spil-Kit),
- Rendre compte à sa hiérarchie en utilisant des termes techniques,
- Alerter en cas de dysfonctionnement,

4.5.3. Connaissances associées

- Connaître la terminologie des différents ouvrages de protection de l'environnement,
- Notions concernant les règles de gestion des eaux et des déchets,
- Notions de production et de rentabilité en lien avec les consignes de sécurité,
- Connaître les risques liés à l'amiante environnementale, aux produits utilisés (graisse, solvant, carburant...)
- Connaître les différents chantiers pouvant exister sur une mine,
- Connaître la procédure en cas de pollution.

4.5.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- Economise les ressources, réutilise les consommables si possible,
- Pose des questions dans le cadre de son activité ; écoute son interlocuteur, lui demande de répéter ses propos en cas d'incompréhension ; recherche activement des informations en lien avec son travail ; s'informe auprès des interlocuteurs compétents en cas de besoin ou d'incertitude sur la démarche à suivre ; identifie les interlocuteurs compétents ou autorisés à donner des informations,
- Travaille en équipe sur un chantier ; communique oralement avec ses collègues et avec sa hiérarchie,
- Évalue et est conscient des conséquences de ses actions vis-à-vis de l'environnement (chute de pierres, écoulement de fluides ...) ; prend les mesures nécessaires en cas de fuite de liquide constatée.

4.5.5. Critères de performance

- La procédure en cas de pollution est connue, sa mise en œuvre et respectée,
- Les différents ouvrages de protection de l'environnement sont identifiés et leur utilisation est connue,
- Il est sensible à la préservation de l'environnement et aux économies de chantier,
- Les risques liés à l'amiante environnementale sont connus,
- Il rend compte en utilisant un vocabulaire adapté,
- Les différents types de chantiers sont connus.

4.6. COMPÉTENCE 5 : PARTICIPER A L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA SÉCURITÉ SUR MINE ET GÉRER LES SITUATIONS CRITIQUES (PROCÉDURES D'ALERTE/URGENCE)

4.6.1. Description de la compétence

L'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière est dans le cadre de son activité, responsable de sa propre sécurité (EPI), de celle de ses collègues de travail ainsi que de son matériel et des installations (EPC).

Pour cela il applique les différentes règles et procédures de sécurité mises en place par la société. Il est réactif et applique les consignes définies en cas d'incidents ou d'accidents. Il a une bonne hygiène de vie. Il met en œuvre les différents plans de sécurité et de prévention des risques existants. Il connaît les acteurs de la prévention des risques.

4.6.2. Savoirs faire

- Appliquer la procédure concernant la conduite à tenir en cas d'incident/d'accident,
- Utiliser les mesures de protection (EPI, signalisation, balisage),
- Appliquer le plan particulier de sécurité et de protection de la santé et le plan de prévention des risques,
- S'assurer d'avoir une bonne hygiène de vie, en respectant le cycle du sommeil et en ayant une alimentation équilibrée, afin d'assurer son travail tout au long de son activité. Respecter les temps de pause obligatoires,
- Appliquer la réglementation de la Nouvelle Calédonie en matière de sécurité.

4.6.3. Connaissances associées

- Connaître les acteurs de la prévention (internes/externes),
- Connaître la réglementation en matière de sécurité liée à la conduite d'engins,
- Connaître les principaux risques (renversement, heurts.... poste de travail, co-activité),
- Connaître la conduite à tenir en cas d'incidents et d'accidents (procédure),
- Connaître les différentes mesures de protection individuelles et collectives,
- Notion concernant sa responsabilité pénale dans le cadre de son activité,
- Notions d'hygiène de vie,
- Connaître les consignes spécifiques à chaque type d'engins et travaux miniers,
- Connaître les procédures (autorisations de conduite).

4.6.4. Attitudes et aptitudes

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- respecte les horaires de travail ; prévient sa hiérarchie en cas de retard ou d'empêchement ; connaît les conséquences d'un retard sur l'organisation du travail et sur le travail de l'équipe ; respecter la procédure dans toutes les situations de travail et alerter en cas de doute,
- pose des questions dans le cadre de son activité ; écoute son interlocuteur, lui demande de répéter ses propos en cas d'incompréhension ; recherche activement des informations en lien avec son travail ; s'informe auprès des interlocuteurs compétents en cas de besoin ou d'incertitude sur la démarche à suivre ; identifie les interlocuteurs compétents ou autorisés à donner des informations,

4.6.5. Critères de performance

- Les acteurs de la prévention sont connus,
- La procédure en matière de sécurité est connue appliquée,
- La procédure concernant la conduite à tenir en cas d'accident est connue et appliquée de manière méthodique,
- Les EPI et EPC sont identifiés et portés,
- Les connaissances de l'hygiène de vie sont maîtrisées,
- Le Plan particulier de sécurité et de protection de la santé, et le plan de prévention des risques sont connus.

4.7. COMPETENCE 6 : EFFECTUER EN SECURITE DES TRAVAUX SIMPLES A L'AIDE D'UNE CHARGEUSE

4.7.1. Description de la compétence

En complément de son activité et afin de ne pas stopper la production, l'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière, réalise avec précision, des travaux simples à l'aide d'une chargeuse.

Il effectue les opérations de prise et de fin de poste sur une chargeuse. Il est capable dans cette activité de remplacement, d'utiliser son engin de manière à prévenir les risques pour sa sécurité, celles des personnes présentes sur le chantier et du matériel.

A la demande de sa hiérarchie, il effectue les tâches suivantes:

- Déplacer des stocks de manipulé, gerber, trier des blocs,
- Charger des engins de transport,
- Alimenter un tri-tout et/ou une trémie,
- Entretien d'une piste d'accès.

4.7.2. Savoirs faire

- Réaliser en sécurité les opérations de prise et de fin de poste,
- Organiser son intervention et préparer son matériel,
- Rassembler, optimiser le remplissage du godet en fonction du produit (densité), transporter en levant le godet et vider le godet,
- Travailler de façon optimale au stock (remplissage du godet),
- Déplacer des stocks, gerber, trier des blocs,
- Charger des tombereaux de manière équilibrée,
- Alimenter un tri-tout et/ou une trémie,
- Veiller aux consignes de conduite (adapter le rapport de vitesse au terrain et aux conditions de travail, ne pas faire patiner les roues lors du remplissage du godet).

4.7.3. Connaissances associées

- Connaissance générale des différents types de chargeuses, des organes et leur fonctionnement,
- Connaître les règles de sécurité et la réglementation en vigueur concernant la conduite d'une chargeuse,
- Connaître les caractéristiques techniques d'une chargeuse,
- Connaître la procédure de prise en charge d'une chargeuse,
- Maîtriser les différents mouvements de la machine (rayon de braquage, marches arrière...),
- Connaître les procédures de désembourbage et d'élingage,
- Connaître la procédure de fin de poste d'une chargeuse,
- Connaître le principe du dispatching.

4.7.4. Attitudes et aptitudes

Le conducteur occasionnel de chargeuse réalise seul le travail demandé en respectant les consignes données. Il est sous la responsabilité de sa hiérarchie.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- effectue la prise de poste et les opérations de fin de poste selon la procédure (respect de l'ensemble des points de contrôle, renseigner les formulaires de prise et de fin de poste, noter ses observations le cas échéant, signaler des anomalies)
- reste concentré sur la conduite malgré les travaux répétitifs,
- prévoit le temps nécessaire pour les opérations de prise de poste et de fin de poste,
- reste attentif aux consignes, aux déplacements et intervention des autres engins,

4.7.5. Critères de performance

- Les opérations de prise et de fin de poste sont réalisées selon les prescriptions,
- Les manœuvres effectuées sont précises,
- La chargeuse est utilisée en respectant les consignes de sécurité,
- Le travail réalisé correspond à la demande,
- Aucune casse de matériel n'est à déplorer.

4.8. COMPÉTENCE 7 : EFFECTUER EN SÉCURITÉ DES TRAVAUX SIMPLES À L'AIDE D'UN BOUTEUR

4.8.1. Description de la compétence

En complément de son activité et afin de ne pas stopper la production, l'opérateur sur tombereau dans une exploitation minière, réalise avec précision, des travaux simples à l'aide d'un boueur.

Il effectue les opérations de prise et de fin de poste sur un boueur. Il est capable dans cette activité de remplacement, d'utiliser son engin de manière à prévenir les risques pour sa sécurité, celles des personnes présentes sur le chantier et du matériel.

A la demande de sa hiérarchie, il effectue les tâches suivantes :

- Réaliser divers poussages,
- Travailler au ripper,
- Mettre en stock des produits,
- Remorquer d'autres engins.

4.8.2. Savoirs faire

- Réaliser en sécurité les opérations de prise et de fin de poste,
- Organiser son intervention et préparer son matériel,
- Maîtriser les différents mouvements de la machine (marches arrière, rayon de braquage...),
- Réaliser le poussage de quantités de matériaux compatibles avec la puissance de la machine,
- Adapter le rapport de vitesse aux conditions de poussage,
- Travailler au ripper,
- Mettre en stock des produits,
- Remorquer un autre engin.

4.8.3. Connaissances associées

- Connaître les règles de sécurité et la réglementation en vigueur concernant la conduite d'un boueur,
- Connaître la procédure de prise en charge d'un boueur,
- Connaître les caractéristiques techniques d'un boueur,
- Connaître les différents types de boueurs (à chenille et à roues),
- Connaître les procédures de désembourbage et d'élingage,
- Connaître la procédure de fin de poste d'un boueur,
- Connaître le principe du dispatching.

4.8.4. Attitudes et aptitudes

Le conducteur occasionnel de boueur réalise seul le travail demandé en respectant les consignes données. Il est sous la responsabilité de sa hiérarchie.

Pour réaliser cette compétence, l'opérateur :

- effectue la prise de poste et les opérations de fin de poste selon la procédure (respect de l'ensemble des points de contrôle, renseigner les formulaires de prise et de fin de poste, noter ses observations le cas échéant, signaler des anomalies)
- reste concentré sur la conduite malgré les travaux répétitifs,
- prévoit le temps nécessaire pour les opérations de prise de poste et de fin de poste,
- reste attentif aux consignes, aux déplacements et intervention des autres engins,

4.8.5. Critères de performance

- Les opérations de prise et de fin de poste sont réalisées selon les prescriptions,
- Les manœuvres effectuées sont précises,
- Le boueur est utilisé en respectant les consignes de sécurité,
- Le travail réalisé correspond à la demande,
- Aucune casse de matériel n'est à déplorer.

GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

B

Bloc

Ce sont des grosses pierres, généralement stériles, qui ne sont pas valorisables que l'on peut trouver au milieu du minerai ou lors du décapage de la partie supérieure du chantier.

C

Chantier

Zone sur un centre minier où travaillent un ou plusieurs engins pour réaliser les différentes opérations nécessaires à l'exploitation. En Nouvelle-Calédonie, l'extraction du minerai de Nickel se fait à ciel ouvert.

Chaîne Cinématique

C'est l'ensemble des pièces mécaniques en rotation situées entre le moteur et les roues. Il s'agit de connaître la représentation du mécanisme qui met en évidence les possibilités de mouvements relatifs entre les groupes pièces liés entre elles.

D

Dispatch

Service au sein d'une exploitation minière qui est chargé de la répartition et du suivi des engins sur les différents chantiers de la mine

Dumper

Terme anglais désignant un véhicule automoteur, sur pneus, équipé d'une benne basculante et circulant exclusivement sur mine. Voir tombereau

E

Elingue

Accessoire de levage ou servant à remorquer une autre engin, en matériaux souples, en cordage ou en sangle, en câble métallique ou en chaîne, généralement terminé par des crochets, des anneaux ou des manilles.

EPI

Un équipement de protection individuel est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé au travail.

L

Latérite

Roche rouge ou brune qui se forme par altération des roches sous les climats tropicaux. Riche en hydroxyde de fer contient du minerai de nickel dont la teneur est relativement faible.

Limonite

Il s'agit d'un ensemble d'oxyde et d'hydroxydes de fer divers et d'argile. Elle se présente en masses compactes poreuses, terreuses, elle colore les sols en brun ou jaunâtre à température ambiante ; avec une légère augmentation de la température le sol devient rouge.

M

Minerai

Le terme « minerai » désigne une roche, un minéral ou une association de minéraux contenant un ou plusieurs éléments chimiques utiles en teneurs suffisamment importantes pour permettre leur exploitation.

S

Saprolite

Il s'agit d'une roche altérée chimiquement. La Saprolite se forme dans les zones basses de profils de sol et représente une profonde altération de la surface de la roche-mère. Dans la plupart des affleurements sa couleur est due à des composés ferriques.

Spill Kit

Il s'agit d'une combinaison de matériaux absorbant, nettoyant et neutralisant chimiques utilisés en cas d'accident industriels ou de fuites d'hydrocarbures, d'huiles... .

Stérile

Il s'agit de résidus miniers restant après l'extraction du minerai des roches exploitées lors d'une exploitation minière dont la teneur en métal recherché est nulle ou très faible.

T

Tombereau

Nom donné aux engins destinés au transport de matériaux en vrac : minerai, stérile, blocs, gravats..., sur une centre minier. Voir Dumper.

TV : Tout Venant

Matériau extrait d'une mine avant tout traitement.

V

Verse

Zone sur la mine où sont stockés les matériaux extraits, stériles non exploitables.

5. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D**Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E**Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F**Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J**Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N**Niveau de formation**

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC +2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC + 3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4

Nomenclature des spécialités de formation – NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

6. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christian BROQUET, DFPC,

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Brigitte NEDIA, NMC,
- Claire NEPOROZE, KNS,
- Kelly ATINOUA, VALE NC,
- Daniel BRODEUR, VALE NC,

SALARIES

- Jacques SAINT PRIX, NMC,
- Miguel TIKARSO, KNS,
- Edouard POEDA, KNS,
- Jeffrey BROWN, SLN,
- Jean-Michel NESTOR, SLN,
- Jean Christophe VILLE, SLN,
- Eric MALA, VALE NC,
- Alain HULIWA, VALE NC,
- Cyril GOROBOEDO, VALE NC